

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
15 MARS 2017**

**Numéro**  
DEL 2017.03.15/054

Le **mercredi 15 mars 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**Thème : DIVERS 2**

**Objet : COUPE  
AFFOUAGÈRE EN RÉGIE  
2017.**

**Étaient Présents :**

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

**Convocation**

**Date :** 27/02/2017

**Affichage :** 27/02/2017

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 30

**Étaient représentés :**

GUERIN Nicole donne pouvoir à Yvon AIGUIER, MARTINEZ Gilles donne pouvoir à Gérard FROMM ; BRUNET Pascale donne pouvoir à Jacques JALADE ; MUHLACH Catherine donne pouvoir à Catherine VALDENNAIRE ; PICAT RE Alessandro donne pouvoir à Émilie ARMAND ; DAZIN Florian donne pouvoir à Romain GRYZKA

**Absents excusés :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Manuel ROMAIN

Rapporteur : Alain PROREL

Les services de l'Office National des Forêts. (O.N.F.) ont procédé à la désignation d'une coupe dans la parcelle 53 de notre forêt communale (Canton du Mascouli). Les produits de cette dernière correspondent à du bois de chauffage (100%).

Considérant que les années précédentes, la coupe affouagère en régie a donné entière satisfaction aux affouagistes briançonnais qui n'avaient pas la possibilité de s'inscrire à l'affouage traditionnel ;

Considérant que les recettes couvrent les dépenses ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'approuver que cette coupe soit délivrée en régie municipale ;
- D'approuver que le bois de chauffage soit délivré en grumes stockées au fort des têtes aux affouagistes résidant à Briançon, à raison de 28 euros le stère ;
- D'approuver que les arbres soient coupés, débardés et transportés par un ou des entrepreneurs forestiers ;
- De confier à l'O.N.F. la vente sur le parc à bois d'Eygliers ou sur la coupe, des grumes de bois d'œuvre ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

21 MARS 2017

TRANSMIS LE

22 MARS 2017

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

